



## Tuile de la toiture endommagé

Par **louissette54**, le 12/11/2016 à 11:03

bonjour

Mon fils a acheté une maison qu'il a habité en juin 2016. Voilà que première pluie le mur de l'escalier est trempé on a fait venir un professionnel il y a des fissures dans les tuiles et passe il y a t'il un moyen pour se retourner contre les vendeurs où tout est pour mon fils merci pour vos réponse

Par **morobar**, le 12/11/2016 à 11:53

Bonjour,

Si vous pouvez prouver que le vendeur était informé de l'état des tuiles, vous pouvez espérer lui imputer la réparation de ces dernières.

Non pas au titre du vice caché, certainement exclu lors de l'acte de vente, mais du dol.